

SEV'INFOS

Le bulletin d'information destiné aux Services Espaces Verts des communes, sur les alternatives aux pesticides.



MISSION EAU
zones pilotes

SOMMAIRE

p.1

Distinction Commune Nature
Actualités réglementaires

p.2

Planter une haie locale

p.3

Le paillage : le 1^{er} pas vers le Zéro pesticide

p.4

Sarreguemines : Zéro Pesticide et fleurissement

CONTACT :

Magali MERCIER
magali.mercier@sdea.fr
Mission Eau - Secteur Haguenau
Tél. 03 88 05 32 38



www.mission-eau-alsace.org
Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !

DISTINCTION COMMUNE NATURE

AGENDA

2016



Initiée en 2011 par la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin Meuse afin de **récompenser les communes engagées dans la démarche Zéro Pesticide**, la prochaine édition de l'opération, avec **remise de distinctions «Commune nature» est programmée pour 2016.**

Les communes qui souhaitent candidater doivent se faire connaître auprès des services de la Région Alsace par message électronique à l'adresse suivante: lucienne.gartner@region-alsace.eu.

Chaque commune déjà distinguée a la possibilité de concourir une nouvelle fois pour obtenir un niveau de distinction supérieur ou se voir confirmer le niveau précédemment acquis.

ACTUALITES RÉGLEMENTAIRES

LOI LABBE

1 JANV. 2017

La loi Labbé du 6 février 2014 a été modifiée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. **Les modifications portent sur deux éléments.**

La date de mise en oeuvre

L'échéance concernant **l'interdiction aux personnes publiques d'utiliser/ de faire utiliser des produits phytosanitaires** pour l'entretien des espaces communaux (hors produits de biocontrôle, produits AB et produits à faibles risques) **est avancée** du 01/01/2020 **au 01/01/2017.**

L'interdiction d'usage

L'interdiction d'usage ne s'appliquera pas uniquement pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public, **mais également à la voirie.**

Pour des raisons liées à la sécurité des agents opérateurs ou des usagers de la route, l'utilisation des produits phytosanitaires restera autorisée pour l'entretien des voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès telles que les terre-pleins centraux ou les ouvrages.

Cette réglementation s'accompagne également d'une **interdiction de l'utilisation par les particuliers des produits phytosanitaires à compter du 1er janvier 2019.** Les décrets d'application ne sont toutefois pas encore parus.

VINAIGRE BLANC

8 JUIL. 2015

Réglementation d'usage

Il est désormais **possible d'utiliser le vinaigre en solution dans l'eau froide** pour une application en tant que **désinfectant des outils de coupe mécanique.** Par contre, cette substance active n'est toujours pas autorisée en tant que désherbant ! L'utiliser en tant que tel constituerait un détournement d'usage !

EDIT'EAU



L'été passé a été marqué par une profonde évolution de la réglementation en matière d'usage des produits phytosanitaires.

Cette démarche a été initiée dans le cadre européen et national, et vise l'usage de

ces produits par les collectivités tout autant que par les particuliers. Cela doit nous encourager à accentuer nos efforts dans l'objectif de préserver la qualité des ressources en eau. Chacun d'entre nous peut également agir au quotidien dans le cadre de ses pratiques individuelles, ou s'associer aux démarches engagées par la commune.

Certaines d'entre-elles proposent en effet aux habitants volontaires de leur territoire d'assurer l'aménagement et l'entretien d'espaces communaux, sans pesticide naturellement : pieds d'arbre, petits massifs etc. ! Les communes de Lyon, Strasbourg ou Sarreguemines l'ont testé avec succès.

Jean-Luc ECKART,
Président Mission Eau, Conseiller Territorial du SDEA

PLANTER UNE HAIE LOCALE

CHOISIR LES PLANTS ADAPTÉS



Grâce à l'impulsion du ministère de l'écologie, plusieurs organisations* ont planché pour favoriser l'émergence de filières de production de plants locaux : la marque «Végétal Local» est apparue.



Bourdaine © Haies vives d'Alsace

Zoom

Informations

Marque Végétal local : <http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>

Filière Végétal Nord-Est : <http://haies-vives-alsace.org/vegetal-nord-est/>

Base des arbres et arbustes d'Alsace : <http://jeplantemahaie.fr/>

Connaissez-vous les filières de production d'arbres et d'arbustes locaux ?

La marque «Végétal Local» comporte un cahier de spécifications techniques à l'usage des récolteurs de semences et des producteurs de plants.

■ GARANTIR L'ORIGINE DES PLANTS

Pour que des plants puissent se réclamer «Végétal local», une traçabilité exigeante garantit l'origine des plants et des semences. De nombreux autres critères régissent les pratiques de récolte et de production et garantissent ainsi à l'acheteur la provenance et des pratiques respectueuses des sites de prélèvement des graines.



■ L'IDENTIFICATION DANS LE NORD-EST

Décliné localement, et notamment en Alsace, le logo «Végétal Nord-Est» identifie les plants dont les semences sont originaires du nord-est de la France.

«Végétal Nord-Est» est piloté par un collectif de plusieurs acteurs représentatifs de la filière (récolteurs, pépiniéristes, horticulteurs, etc). C'est l'association Haies vives d'Alsace qui développe et porte le projet.



Graines de Fusain © Haies vives d'Alsace

De plus en plus de collectivités et d'aménageurs sont sensibles aux enjeux de préservation de la biodiversité et du paysage et souhaitent privilégier les plants locaux dans les opérations d'aménagement.

Les arguments ne manquent pas : les plants locaux sont robustes et adaptés au climat local (ce qui est très favorable à la réussite des plantations), ils interagissent favorablement avec les organismes vivants de notre région (lutte contre la perte de la biodiversité), ils limitent la propagation des invasives et donnent un petit côté « terroir » à notre paysage.

L'exigence de l'origine des plants doit donc être affirmée dans la commande publique. Pour aider les commanditaires, Haies vives d'Alsace a élaboré le document «Introduction des plants d'origine locale dans les marchés publics» téléchargeable sur leur site.

Les espèces disponibles en 2015 peuvent être plantées individuellement, en petits bouquets ou entrer dans la constitution de haies en terrain agricole comme en zone pavillonnaire.

*Fédération Nationale des Conservatoires Botaniques, Plantes & Cités, AFAC-Agroforesteries

ESPECES DISPONIBLES EN 2015

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Sol plutôt sec	Sol frais	Sol plutôt humide
Aubépine à 1 style	<i>Crataegus monogyna</i>	X	X	
Baguenaudier	<i>Colutea arborescens</i>	X		
Bourdaine	<i>Frangula dodonei</i>			X
Camérisier à balai	<i>Lonicera xylosteum</i>		X	
Cerisier à grappe	<i>Prunus padus</i>		X	X
Cerisier Ste Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>	X		
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	X	X	
Coronille faux séné	<i>Coronilla emerus</i>	X		
Epine-vinette	<i>Berberis vulgaris</i>	X		
Erbable champêtre	<i>Acer campestre</i>	X	X	
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europeus</i>		X	
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus catarticus</i>	X	X	
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	X	X	
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyrastrer</i>		X	
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	X	X	X
Rosier rouillé	<i>Rosa rubiginosa</i>	X		
Sureau à grappes	<i>Sambucus racemosa</i>		X	
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>		X	X
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>	X	X	
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	X	X	

Pour vous procurer des plants Végétal Nord-Est, contactez Haies vives d'Alsace qui pourra vous renseigner et vous diriger vers les pépiniéristes engagés dans la démarche.

Haies vives d'Alsace : 06 88 57 68 76 - mail : contact@haies-vives-alsace.org

Site internet : www.haies-vives-alsace.org

LE PAILLAGE

UN 1^{ER} PAS VERS LE ZÉRO PESTICIDE



Le paillage est une technique simple qui consiste à couvrir le sol nu des massifs, talus, pieds d'arbres, etc. Dans une enquête* réalisée auprès de 110 communes du Bas-Rhin, plus de 68% disent pratiquer cette méthode. Il s'agit souvent d'une première étape vers la réduction de l'utilisation des pesticides.



■ LES FONCTIONS DU PAILLAGE

L'atout le plus connu du paillage est de **freiner le développement des plantes non désirées**. Mais ce n'est pas le seul ! Cette technique permet aussi de **limiter le dessèchement** du sol par le soleil ou le vent. Ainsi, il ne sera pas nécessaire d'arroser aussi souvent. Enfin, le paillage est **une protection efficace contre l'érosion** des sols. Si le paillage est d'origine végétale il permettra en plus de **nourrir le sol** lorsqu'il se décomposera.

■ LES TYPES DE PAILLAGE

Ils sont nombreux ! Certains sont d'origine naturelle, végétale ou minérale, d'autres de synthèse. Qu'ils soient du commerce ou de récupération, perméables ou non, biodégradables ou pas, tous ont leurs avantages et inconvénients (cf. tableau ci dessous, extrait du «Guide d'aide à la conception des ouvrages dans une démarche Zero pesticide» du SDEA).

■ LE CHOIX DE SON PAILLAGE

Le choix du paillage est à étudier en fonction de plusieurs paramètres :

- l'**esthétisme** vis-à-vis des végétaux implantés et/ou des bâtiments autour ;
- la **compatibilité biologique** avec le végétal implanté : attention à l'acidité des écorces par exemple ;
- la **rapidité de développement** des végétaux implantés ;
- l'**entretien futur** : les zones éloignées du centre ville seront plus facilement paillées avec des bâches qui limitent l'entretien ;
- la possibilité d'**approvisionnement local** : la proximité d'une déchèterie qui produit du broyat par exemple.



MISE EN PRATIQUE

La mise en place du paillage doit se faire idéalement en même temps que l'implantation des nouveaux végétaux.

Veiller à supprimer au préalable toutes les plantes indésirables, notamment les vivaces.

Pour un paillage dégradable (feuilles, broyat, écorces, etc.) il est important de mettre une dizaine de centimètres d'épaisseur pour garantir son efficacité. Penser à remettre régulièrement du paillage : une à 2 fois par an.



Faire attention à la pente du massif, au delà d'une pente supérieure à 10 %, le paillage végétal ou minéral est à proscrire : risque de ravinement. Dans ce cas, préférer l'installation d'un géotextile et de plantes couvre-sol.

Zoom

Les différents types de paillage et leurs caractéristiques

Nature du paillage	Atouts	Inconvénients	Coût (fourniture, en € HT)
Végétaux : écorce, paillis végétaux, broyat	- biodégradable ; - perméable	- efficacité limitée dans le temps ; - nécessité de faire des apports annuels ou bisannuels	Paillette de lin ou de chanvre/débris de bois ou copeaux : 2 à 3,5 €/m ² Écorce d'arbre : 4 à 10 €/m ² Paillage de récupération : 0 €
Plastique Toile tissée Géotextile	- résistant ; - très efficace contre la pousse des herbes indésirables	- semi-perméable ou imperméable (pas d'infiltration de l'eau = sol et racines asséchés) ; - non recyclable	de 0,5 € HT/m ² ↓ à 2 € HT/m ²
Minéraux : graviers, galets, pouzzolane, schistes, briques pilées, etc.	- résistant ; - perméable ; - facile à installer, même après les implantations de végétaux.	- coût ; - efficacité : les herbes peuvent pousser dans les interstices à coupler avec un géotextile	Environ 10 € HT/m ²

*enquête réalisée en juin 2015, dans les Assemblées Territoriales du SDEA.

RETOUR SUR LA JOURNÉE TECHNIQUE À SARREGUEMINES ZÉRO PESTICIDE ET FLEURISSEMENT



Zoom

Fleurissement de la commune

Le passé industriel de Sarreguemines est lié historiquement à la faïence et à sa fabrication.

Grâce au service espaces verts et à des artistes locaux, **l'art de la table s'invite dans les compositions florales et les massifs de fleurs.**

Assiettes, couverts ou bien encore tasses sont disséminés parmi les fleurs et les légumes ornant ainsi de nombreux aménagements urbains (rond point, place, square...).



Le 16 juin 2015, les Animateurs Eau alsaciens ont invité les communes des zones vulnérables à participer à une journée technique à Sarreguemines (57). Récompensée par la Fleur d'or en 2012 et distinguée de 4 fleurs au concours des villes fleuries, la commune de Sarreguemines est engagée dans une démarche zéro pesticide depuis plus de 10 ans.

CHANGEMENTS DE PRATIQUE

Motivée par des enjeux économiques et environnementaux, la commune de Sarreguemines a mis en place **en 2009 une gestion différenciée avec 4 niveaux d'entretien** des espaces verts.

De la zone remarquable à la zone naturelle, divers changements ont été réalisés afin de répondre aux objectifs d'entretien :

- **plantation de vivaces plutôt que d'annuelles**
- **diminution du nombre d'arbres d'alignement et de contenants**
- **valorisation des déchets de taille en paillage et des déchets verts en compost**
- **fleurissement des pieds d'arbres.**

Des techniques alternatives sont utilisées pour le désherbage : éco pâturage, désherbeurs thermiques, débroussailleuses... et plusieurs panneaux de communication ornent les rues afin d'expliquer **les changements occasionnés par la démarche zéro pesticide.**



DÉMARCHE GLOBALE

La commune a souhaité intégrer les habitants dans sa démarche. Des **zones de partage** ont été créées au centre ville afin de retrouver de la nature en ville. Les trottoirs ont été supprimés au profit de zones végétalisées où cohabitent voitures et piétons.



JARDIN DES FAÏENCIERS

Implanté sur une ancienne friche industrielle, le Jardin des Faïenciers est un jardin d'excellence situé le long des berges de la Blies. Entretenu naturellement, ce jardin, imaginé par le paysagiste Philippe Niez, est composé **d'espaces thématiques recelant de nombreuses espèces végétales remarquables** : la pergola aux glycines, la terrasse aux pivoines, le jardin d'eau, le belvédère...



SARREGUEMINES EN CHIFFRES

- 23 000 habitants
- 1,2 ha de massifs paysagers
- 5000 m² de vivaces
- 3000 arbres d'alignement
- 50 000 plantes en été
- 50 aires de jeux
- 5 ha de surfaces à tondre
- budget de fonctionnement 270 000 €
- 50 personnes au service espaces vert
- 500 heures d'animation / sensibilisation

SEV'INFOS

n°22 Novembre 2015

Édition trimestrielle diffusée par les 6 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACT :

Magali MERCIER
magali.mercier@sdea.fr
Mission Eau - Secteur Haguenau
Tél. 03 88 05 32 38

www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !



Mission Eau du SDEA - Secteur de Haguenau
3 rue des sapeurs, 67500 Haguenau
Directeur de la publication : Valérie Koch
Conception : SDEA, SIPEP-Merxheim
Gundolsheim, Service des Eaux Ville de Mulhouse
et Haies Vives d'Alsace
Photos - illustrations : Missions Eau sauf mentions contraires
Impression : SDEA
Tirage : 80 exemplaires
N° ISSN : Sev'infos 2273-662X



MISSION EAU
zones pilotes